



Native Women's
Association of Canada

L'Association des
femmes autochtones
du Canada

PARTNERSHIP



Catégories proposées pour le Règlement relatif aux ouvrages et aux eaux visés (RROEV)

05

La mise en place de classes spécifiques dans le cadre du **Règlement sur les ouvrages prescrits et les eaux** est destinée à mieux protéger les poissons et leurs habitats



Fisheries and Oceans Canada
Pêches et Océans Canada



Introduction:

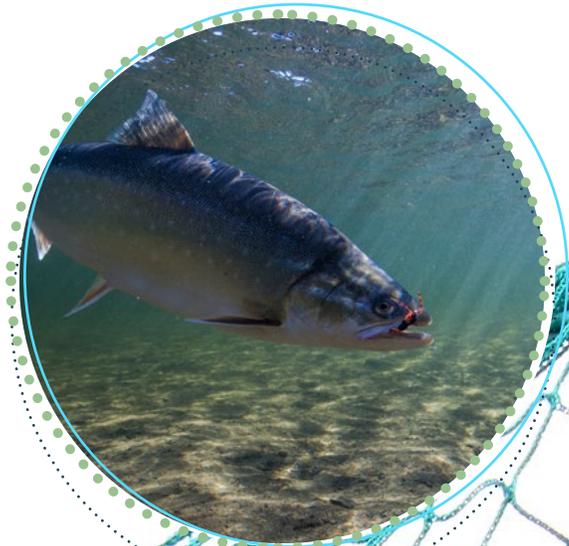
Pêches et Océans Canada (MPO) a amorcé le processus de mobilisation du public en vue de recueillir des commentaires sur ses propositions d'inclure des catégories particulières en vertu du Règlement relatif aux ouvrages et aux eaux visés (RROEV).

Le RROEV aidera à **simplifier l'approbation** des ouvrages visés et des **ouvrages effectués dans des eaux intérieures qui répondent à des conditions précises**. De plus, le RROEV fournira une autre couche de réglementation pour la gestion des ouvrages de routine et des ouvrages effectués relatifs aux eaux intérieures. **La mise en œuvre de catégories particulières dans le cadre du RROEV vise à mieux protéger les poissons et leurs habitats.**



Comment le Règlement relatif aux ouvrages et aux eaux visés sera-t-il utilisé?

- ▶ Le Règlement relatif aux ouvrages et aux eaux visés (RROEV) est un outil qui permettra à Pêches et Océans Canada (MPO) de gérer certains ouvrages et projets susceptibles d'affecter le poisson et son habitat.
- ▶ Le RROEV définira des catégories précises de règlements pour les projets considérés comme à **faible risque** ou de nature routinière.
- ▶ Pour de tels projets à faible risque, les impacts sur le poisson et son habitat peuvent être gérés au moyen de mesures standard d'évitement et d'atténuation. L'utilisation de ces mesures permettra au MPO d'autoriser certains ouvrages qui peuvent causer de petites perturbations, mais qui, autrement, servent l'intérêt supérieur du poisson et de son habitat.
- ▶ Le MPO examine plusieurs catégories d'ouvrage à inclure dans le RROEV.





Quelles sont les catégories proposées en vertu du RROEV?

► Trois catégories d'ouvrages ont été proposées en vertu du RROEV, notamment :

1

Stabilisation de la berge

2

Restauration de l'habitat aquatique

3

Entretien et réparation des drains municipaux de l'Ontario





Comment les nouvelles catégories seront-elles définies?

Chaque catégorie sera définie par les trois composantes suivantes :



Cela comprend une description des ouvrages, des entreprises ou des activités qui définissent la catégorie.

Le règlement ne peut s'appliquer qu'aux projets qui répondent à ces critères de conception.

Cela comprend les conditions obligatoires proposées pour une catégorie particulière, comme les lignes directrices et les permis requis

Cela permet d'affiner davantage la catégorie afin de préciser les emplacements, les cours d'eau ou les types d'habitats où la catégorie peut se produire ou non.



Quelles sont les autorisations existantes que le RROEV remplacera-t-il?

- ▶ Le RROEV remplacera les **autorisations accordées en vertu de la Loi sur les pêches**.
- ▶ Les projets qui se conforment à ce règlement proposé n'auraient pas à demander un examen propre au site pour procéder, à condition qu'ils respectent les conditions désignées.
- ▶ En mettant en œuvre le RROEV, le MPO réduira l'utilisation d'outils non réglementaires comme les lettres d'avis. Par conséquent, la réglementation peut offrir une façon plus efficace et efficiente de gérer les ouvrages de routine à faible risque.
- ▶ Le RROEV fera également la promotion de conceptions de projets plus favorables aux poissons qui peuvent être prises en compte au cours des étapes de planification et d'élaboration du projet.
- ▶ Le RROEV a l'intention d'inclure des avis obligatoires avant et après le projet afin d'améliorer la prise en compte des effets cumulatifs.



.....

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le RROEV ou pour partager vos réflexions sur les catégories proposées pour le Règlement relatif aux ouvrages et aux eaux visées (RROEV), veuillez visiter le portail de mobilisation Parlons habitat du poisson du MPO à l'adresse parlonshabitatdupoisson.ca.

.....



**L'Association des
femmes autochtones
du Canada**

120 Promenade du Portage
Gatineau, Quebec
J8X 2K1

613-722-3033
reception@nwac.ca